

continuera de vous conduire, pour y prier, y présenter vos actions de grâces et y exposer vos besoins.

Sûr que vous accepterez notre décision, comme vous nous l'avez promis, et que toute discussion va cesser, nous vous donnons à tous, nos très chers frères, notre plus cordiale bénédiction.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de l'église paroissiale de Varennes, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le seizième jour du mois de décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre chancelier.

† PAUL, ARCH. DE MONTREAL.


Par mandement de Mgr l'archevêque,

EMILE ROY, ptre,

Chancelier.

LES INDULGENCES

DE LEUR AUTHENTICITÉ

 Cardinal Gotti, naguère encore préfet de la Congrégation des Indulgences, a fait procéder à la révision des indulgences accréditées parmi les fidèles.

En conséquence de cet examen, la Sacrée Congrégation a établi et publié les règles suivantes, relatives à l'authenticité des indulgences.

“ Règle I. — Toutes les indulgences qui se trouvent dans la dernière collection publiée par la Congrégation des Indulgences sont authentiques. (Il s'agit de la *Raccolta di orazioni e pie opere* éditée à la Propagande en 1898).

“ Règle II. — Les indulgences générales qui ne se trouvent point dans cette collection, ou qui auraient été accordées après sa publication, ne doivent être tenues pour authentiques que lorsque l'original de la concession aura été reconnu par la Sacrée Congrégation des Indulgences

à laqu
concer

“ R
cordée
confre
église
se trou
par la
avec s

“ R
tiques
conten
volant
bation
doit se
netten

“ R
quées
nées, q

“ R
que l'o
roles, l

“ R
les ind
feuille
les on
modali
supers
des cor

“ R
gères l
aux fid
délivr
indulg
apocry

“ R
des ind
elles so